



Commune de CHAZEY-BONS

CONSEIL MUNICIPAL du 31 mars 2011

Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Mme Colette BLANCHARD – Mrs André MASLANKIEWICZ et Emile PERRAUD, Adjoint.

Mmes Valérie CARPIN - Christine COCHET - Mrs Michel BATTISTELLA - Alain BOUVET -
Bruno FORT - Fabrice GALLET et Roland MOISSET, Conseillers Municipaux.

Pouvoir : Mme Marie-Françoise PASCAL à Mme Valérie CARPIN et Mr Pierre DUPORT à
Mr Bruno FORT

Secrétaire de séance : Mr Roland MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

Ordre du jour :

➤ **Délibération**

- Approbation du Compte de gestion 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- Vote du Compte Administratif 2010 pour le budget principal et les budgets annexes
- Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre du 1^{er} projet de construction du groupe scolaire
- Autorisation de lancement de l'appel d'offre du 2^{ème} projet de construction du groupe scolaire.
- Fonds Solidarité Logement 2011 (FSL)

➤ **Informations diverses**

➤ **Questions diverses**

Mr Roland MOISSET est nommé secrétaire de séance.

Procès-verbal du 24 février 2010 : Pas d'observations. Il est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire demande à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour initial :

- Une délibération relative à une demande de remise gracieuse formulée par l'entreprise CHAZEY-BONS PREFA

Accepté à l'unanimité

➤ **Délibérations :**

- Le compte de gestion 2010 présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité.
- Le Maire ayant quitté la salle des délibérations, les comptes administratifs 2010 budget principal et budget annexes eau/assainissement, présentés par Mme Colette BLANCHARD, 1^{ère} adjointe déléguée aux finances sont approuvés à l'unanimité.

Dans la perspective du vote du budget primitif, Mr Bonnard communique ensuite l'état de notification des taux des taxes directes locales.

- Sur proposition du Maire, à l'unanimité, l'adhésion au Fonds Solidarité Logement est renouvelée pour l'année 2011. La contribution s'élève à 0.30 € par habitant soit 219 €.

- Monsieur Bonnard fait part au Conseil Municipal d'une demande de remise gracieuse formulée par CHAZEY-BONS PREFA pour des pénalités de retard qui leur ont été appliquées pour défaut de paiement dans les délais des taxes d'équipement dues pour des permis de construire. Considérant que la société CHAZEY-BONS PREFA, qui pensait en toute bonne foi, que les sommes exigibles feraient l'objet d'un prélèvement direct sur son compte bancaire s'est acquittée dès la constatation de son erreur du montant des taxes dont elle était redevable, Monsieur Bonnard propose d'accorder le dégrèvement des pénalités qui s'élèvent à 325 € : accepté à l'unanimité.

- Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le 1^{er} projet de construction du groupe scolaire. A l'unanimité, le Conseil Municipal confirme sa décision du 17 décembre 2010 et décide de :
 - Stopper les études en cours concernant le projet de construction d'un groupe scolaire sur la commune.
 - Procéder à la démolition du bâtiment existant.
 - Résilier le marché de maîtrise d'œuvre notifié le 10 mars 2010 au groupement conjoint dont le mandataire est ESPACE PROJET Architecture.
 - Définir un nouveau besoin.

- 2^{ème} projet de construction du groupe scolaire :
Le conseil Municipal à l'unanimité adopte l'ensemble des propositions permettant de lancer la nouvelle opération (définition des besoins, mode de consultation, mission de maîtrise d'œuvre ...)
Résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour le 1^{er} projet de construction du groupe scolaire.

➤ **Travaux commissions :**

- Budget primitif 2011

Réunion de la commission des finances le 11/04 pour la finalisation des budgets primitifs.

➤ **Informations :**

↳ Demande formulée par la société VRBA promoteur du lotissement « Le Coteau de la Madone » derrière la mairie, qui se porte acquéreur de la parcelle dont la commune est propriétaire le long de la voie ferrée. Monsieur Bonnard indique que cette transaction pourrait se faire en contre partie d'une servitude de passage qui permettrait un accès aux véhicules de gros gabarits d'accéder au « chemin de la voie » et au cimetière par la voirie du lotissement. Le conseil donne un accord de principe mais cette question sera délibérée lors d'une prochaine séance.

↳ Monsieur Bonnard indique que la Commune est assignée en référé par Mme Burdinat Jeannine (infiltrations d'eau parking de la salle des fêtes).

↳ Mme Blanchard indique que les boues contaminées de la station d'épuration qui sont stockées depuis plusieurs mois ont été évacuées.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 31 mars 2011.

**Chazey-Bons, le 04 avril 2011
Le Maire, Didier BONNARD**